

**Ministère des Solidarités, de l'Autonomie
et de l'Égalité entre les femmes et les hommes**
Madame Charlotte PARMENTIER-LECOCQ
*Ministre déléguée chargée des Personnes en
situation de handicap*
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Paris, le 3 octobre 2024

Madame la Ministre,

Il y a déjà 4 ans, l'ensemble des acteurs du secteur protégé étaient réunis pour travailler de manière concertée à la construction d'un Plan de Transformation ambitieux, qui visait à la fois le développement et la modernisation des ESAT, mais aussi et surtout la valorisation des projets professionnels des travailleurs en situation de handicap.

Or, nous constatons que nous sommes restés au milieu du gué. A ce jour, nous ne pouvons que déplorer l'absence de suivi de la mise en œuvre de ce Plan, laissant les équipes d'ESAT dans l'incertitude. Sentiment renforcé par l'enchaînement des réformes avec la Loi pour le Plein Emploi dont les effets n'ont pas été anticipés.

Certains chantiers essentiels doivent s'enclencher rapidement si nous souhaitons sortir de cette impasse :

- **La mise en place d'un simulateur de ressources**, outil essentiel pour sécuriser les personnes en situation de handicap qui souhaiteraient aller travailler dans le milieu ordinaire. L'absence de cet outil ne permet pas d'aller au bout de l'objectif d'inclusion rappelé par le président de la République à l'occasion de la conférence nationale du handicap en avril 2023.
- A ce titre, nous insistons également sur l'importance de l'aide liée à **la Reconnaissance de la lourdeur du handicap (RLH)** comme levier indispensable pour favoriser les passerelles avec le milieu ordinaire. Les montants alloués par l'État doivent être pérennisés pour soutenir les entreprises qui intègrent au sein de leurs effectifs des personnes en situation de handicap.
- **Le renouvellement d'un Fond d'accompagnement de la transformation des ESAT (FATESAT)** pour conforter l'ambition affichée de soutenir la modernisation des ESAT, gage du développement de leurs activités et de l'employabilité des travailleurs. Un premier FATESAT a été initié en 2022 mais sans reconduction. Un FATESAT 2, attribué sous condition, est essentiel afin de poursuivre l'évolution des modes de production des ESAT.
- **La mise en œuvre du carnet de parcours et de compétences** maillon essentiel du projet professionnel de la personne qui souhaite évoluer au sein d'un ESAT ou en Milieu ordinaire. Il s'agit d'une mesure clé du Plan de transformation des ESAT qui est, à l'heure actuelle, à l'arrêt et qui doit être soutenue par les pouvoirs publics.

A ce jour le suivi d'information sur la mise en œuvre du Plan de transformation des ESAT n'est pas assuré : une seule réunion du groupe de travail de suivi du Plan a été organisée en juin 2023, mais depuis plus rien !

Si les Associations et Fédérations nationales ne s'étaient emparées de ce plan, épaulées par les services techniques de la Direction Générale de la Cohésion Sociale, celui-ci ne vivrait pas alors même qu'il s'inscrit dans les objectifs d'inclusion des personnes en situation de handicap portés par le gouvernement. Ce plan mérite un portage national plus ambitieux ! De même au niveau local, certaines ARS se sont emparées du sujet mais nous constatons que, sur la plupart des territoires, la mise en application de ce plan est laborieuse, les acteurs de terrain manquant souvent de directives claires.

Plus largement, nous tenons à rappeler que notre secteur a besoin d'être soutenu et rassuré quant à l'importance de ses missions. Les ESAT accompagnent plus de 120 000 travailleurs en situation de handicap en leur offrant un accès à une diversité de métiers, et s'inscrivent comme des acteurs économiques locaux incontournables. Or, les ESAT sont actuellement dans une situation complexe si ce n'est catastrophique ! Les inspecteurs IGAS/IGF, dans leur rapport de février 2024, indiquaient que 29 % des ESAT étaient en déficit, demain ce sont 41% d'entre eux qui le seront suite à la mise en place de la complémentaire santé obligatoire. A ce sujet, nous attendons que l'Etat tienne ses engagements et soutienne le secteur protégé.

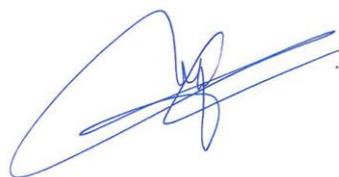
Enfin, nous appelons à une grande vigilance. Les discours orientés vers le tout milieu ordinaire et les ressources mises en œuvre pour atteindre cet objectif ne doivent pas faire oublier que l'immense majorité des travailleurs ne souhaitent pas accéder ou retourner en milieu ordinaire. Pensons à celles et ceux dont le projet professionnel se déclinera au sein d'un ESAT et qui ont besoin également de monter en compétence et de s'épanouir dans leur métier.

ANDICAT attend une mobilisation de la part du nouveau Gouvernement et de Monsieur le Ministre pour soutenir le secteur protégé, reconnaître les ESAT dans leurs missions et valoriser leur expertise d'accompagnement des travailleurs en situation de handicap. Nous nous devons de défendre notre modèle Français qui permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi d'accéder à ce droit fondamental qu'est le droit au travail.

Il est maintenant urgent d'agir !

Nous sommes à votre disposition et sollicitons un rendez-vous pour vous exposer plus précisément nos demandes et propositions.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

A blue ink signature, appearing to be 'Didier RAMBEAUX', written in a cursive style.

Didier RAMBEAUX
Président